

# FICHE DE RESERVATION DES SALLES COMMUNALES

DE DIRINON (tarifs 2020) du 01/05/ au 30/09

Tarifs en vigueur pouvant être modifiés par décision du Conseil Municipal

*Fiche de réservation à retourner en Mairie impérativement 8 jours avant la date de la manifestation*

**CECI EST UNE RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION**

EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 (M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON)

DATE / RESERVATION : de heures à heures (OBLIGATOIRE)

Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture

OBJET - apéritifs/cafés (*rayez les mentions inutiles*)  
 - repas  
 - réunions  
 - autre (*à préciser*) :

CLIENTELE ☞ **communale** - commerçants/entreprises/associations/particuliers  
 (*rayez les mentions inutiles*)

*Dénomination :*

**Nom du responsable - Adresse - Tél. :**

☞ **extérieure** - associations/autres (*rayez les mentions inutiles*)

*Dénomination :*

RESERVATION DES SALLES - Salle polyvalente  
 (*rayez les mentions inutiles*) - Petites salles  
 - Salle Ty Goudor  
 - Allée de boules + Salle Ty Goudor (+ 50 euros)  
 - Salle Skiber  
 - Club House ou salle associative (juin et juillet)

TARIFS 2020 Du 01/05 au 30/09	Salle polyv. Apéritif/Café/réunion	Salle polyv. Repas midi (07h à 18h)	Salle polyv. Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	Petite salle Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	Petite salle Le Repas
RESIDENTS	143,00 €	285,00 €	430,00 € *	92,00 €	125,00 €
COMMERCE ENT.DIRINON	285,00 €	450,00 €	550,00 € **	143,00 €	180,00 €
ASSOCIATIONS DIRINON	Gratuité 2 fois/an puis 143,00 € puis 285,00 € puis 430,00 €*			gratuité	gratuité
ASSO. et organi- sations ext. COMITE ENT. Résidents ext.	285,00€	450,00 €	550,00 € **	180,00 €	270,00 €
AUTRES EXT. (COMMERCIAL)	357,00€			215,00 €	

(\*) Coût au-delà d'une soirée = 675,00 € pour 2 et/ou 3 soirées. (\*\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 750,00 €

LOCATION SONO oui  non  LOCATION VIDÉOPROJECTEUR oui  non   
**Merci d'éteindre** sono, 62,50 €, vidéoprojecteur 30 € pour les particuliers de Dirinon  
**le micro après utilisation** sono 103 €, vidéoprojecteur 40 € pour les extérieurs (gratuit pour associations communales)

**NB. :** → Pour la location d'une salle, un chèque caution de 1000 € est demandé  
 → Pour le ménage, un chèque de caution de 100 € est demandé (prévoir les produits d'entretien)  
 → Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de 875 € est demandé  
 → **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente  
 → **Faire une demande de coffret électrique si branchements crèpières ou appareils à raclette**

ASSURANCES  
 Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toute nature liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière.

**Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.**

SIGNATURE DU MAIRE,

Bon pour accord,

Fait à le  
 Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement  
 SIGNATURE DU DEMANDEUR,

**N.B. :** Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.

**FICHE DE RESERVATION DES SALLES COMMUNALES**  
**DE DIRINON (tarifs 2020) du 01/01 au 30/04 et du 01/10 au 31/12**  
 Tarifs en vigueur pouvant être modifiés par décision du Conseil Municipal

*Fiche de réservation à retourner en Mairie impérativement 8 jours avant la date de la manifestation*

**CECI EST UNE RESERVATION FERME & DEFINITIVE ENTRAINANT AUTOMATIQUEMENT FACTURATION**

EN CAS DE PROBLÈME, CONTACTER 06.27.25.89.78 (M. PAYET Frédéric, adjoint au Maire de DIRINON)

**DATE / RESERVATION :** de heures à heures (OBLIGATOIRE)  
 Badges ou clés sont à retirer à l'accueil de la Mairie aux heures d'ouverture

**OBJET**

- apéritifs/café (*ayer les mentions inutiles*)
- repas
- réunions
- autre (*à préciser*) :

**CLIENTELE** ☞ communale - commerçants/entreprises/associations/particuliers  
 (*ayer les mentions inutiles*)

*Dénomination :*

**Nom du responsable - Adresse - Tél. :**

☞ extérieure - associations/autres (*ayer les mentions inutiles*)

*Dénomination :*

**RESERVATION DES SALLES**

- Salle polyvalente
- Petites salles
- Salle Ty Goudor
- Allée de boules + Salle Ty Goudor (+ 50 euros)
- Salle Skiber
- Club House ou salle associative (juin et juillet)

(*ayer les mentions inutiles*)

<b>TARIFS 2020</b> Du 01/01 au 30/04 Du 01/10 au 31/12	<b>Salle polyv.</b> Apéritif/Café/réunion	<b>Salle polyv.</b> Repas midi (07h à 18h)	<b>Salle polyv.</b> Soirée (du samedi 14h au lendemain 12h)	<b>Petite salle</b> Apéritif/Café/réunion (apéritif : 21h30 maxi)	<b>Petite salle</b> Le Repas
<b>RESIDENTS</b>	158,00 €	316,00 €	470,00 € *	100,00 €	138,00 €
<b>COMMERCES ENT.DIRINON</b>	316,00 €	470,00 €	570,00 **	158,00 €	196,00 €
<b>ASSOCIATIONS DIRINON</b>	Gratuité 2 fois/an puis 158,00 €    puis 316,00 €    puis 470,00 €*			gratuité	gratuité
<b>ASSO. et organi- sations ext. COMITE ENT. Résidents ext.</b>	316,00€	470,00 €	570,00 € **	196,00 €	296,00 €
<b>AUTRES EXT. (COMMERCIAL)</b>	393,00€			235,00 €	

(\*) Coût au-delà d'une soirée = 735,00 € pour 2 et/ou 3 soirées. (\*\*) Forfait pour 2 et/ou 3 soirées : 770,00 €

LOCATION SONO oui  non  LOCATION VIDÉOPROJECTEUR oui  non   
**Merci d'éteindre** sono, 62,50 €, vidéoprojecteur 30 € pour les particuliers de Dirinon  
**le micro après utilisation** sono 103 €, vidéoprojecteur 40 € pour les extérieurs (gratuit pour associations communales)

**NB. :** → Pour la location d'une salle, un chèque caution de 1000 € est demandé  
 → Pour le ménage, un chèque de caution de 100 € est demandé (prévoir les produits d'entretien)  
 → Pour la location de la sono ou du vidéoprojecteur, un chèque de caution de 875 € est demandé  
 → **Tri sélectif obligatoire** : les poubelles sont à disposition derrière la salle polyvalente  
 → **Faire une demande de coffret électrique si branchements crêpières ou appareils à raclette**

**ASSURANCES**

Les utilisateurs doivent se garantir contre les risques ainsi que contre les dommages de toute nature liés à l'utilisation des salles. Fournir une copie de l'attestation d'Assurance Responsabilité Civile et d'une assurance en cas de manifestation particulière.

**Le responsable s'engage à faire respecter les normes de sécurité dans la salle et à l'extérieur (stationnement) et à rendre les locaux propres et rangés.**

SIGNATURE DU MAIRE,  
Bon pour accord,

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_  
Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement  
SIGNATURE DU DEMANDEUR,

**N.B. :** Suite à des plaintes de riverains, nous vous demandons d'éviter des bruits intempestifs pouvant nuire à l'entourage immédiat des salles.